

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés: ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie

Date d'affichage

18 septembre 2020

Objet de la délibération

Préfecture de Territoire de Belfort

- 5 OCT. 2020

Service Courrier

INSTALLATION DE RUCHES - DEMANDE DE CONCESSION

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi d'une demande de concession d'installation de ruches. Par Monsieur Amar BENNAI, pétitionnaire, parcelles forestières n°36,37,41, parcelles cadastrales n°ZB50 Cardinaux, B497 Pommier au bal, ZA78 Les champs sous la côte.

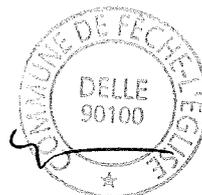
Le conseil municipal, après avoir entendu lecture de la demande de concession de Monsieur Amar BENNAI, pétitionnaire, et de l'avis de l'Office national des forêts, autorise, à l'unanimité :

- Monsieur Amar BENNAI, pétitionnaire, à installer des ruches dans les parcelles ZB50 Cardinaux, B497 Pommier au bal, ZA78 Les champs sous la côte, de la forêt communale de Fêche-l'Eglise, pour une durée de 5 années commençant le 01/01/2021. Il est décidé que cette concession ne fera pas l'objet d'une redevance annuelle.
- Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,

Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

| Date d'affichage |
|-------------------|
| 18 septembre 2020 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

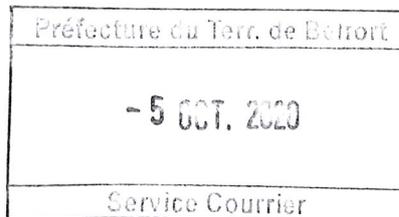
Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés: ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie



TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ONF

Dans la parcelle de bois n°26, le technicien ONF préconise d'effectuer des cloisonnements d'exploitation pour préserver le sol contre les traces des tracteurs en prévision de la coupe sanitaire de hêtre prévue en novembre-décembre 2020.

Le montant de ces travaux s'élève à 521,40 € HT, soit 573,54 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider ces travaux supplémentaires.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés: ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie

Date d'affichage

18 septembre 2020

Objet de la délibération

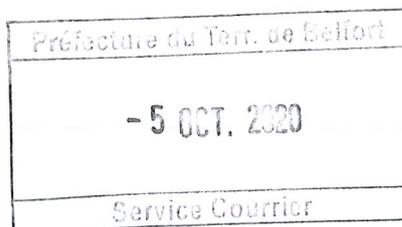
BILAN ENERGETIQUE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Territoire d'Energie 90 propose de réaliser gratuitement un bilan énergétique global du patrimoine communal.

Cette première approche devrait mettre en évidence les forces et les faiblesses des bâtiments et de l'éclairage public.

Dans un second temps, la collectivité peut, si elle le souhaite, s'engager via une convention de trois ans dans un accompagnement plus poussé. Le Conseiller en énergie partagé (CEP) pourra alors faire des propositions pour optimiser les dépenses d'énergie, prioriser les travaux, trouver des sources de financement, voire l'accompagner dans ses projets d'énergie renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire réaliser ce bilan énergétique global proposé par TDE90 et étudiera ensuite l'opportunité de s'engager dans un accompagnement plus poussé.



Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

| Date d'affichage |
|-------------------|
| 18 septembre 2020 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

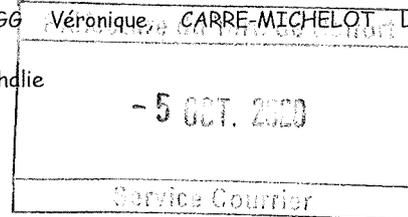
Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés : ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie



DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. EXERCICE 2020 POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DEVANT LA MAIRIE

Le maire expose le projet de travaux d'aménagement de sécurité face à la mairie afin de mettre en sécurité le passage piéton face à la mairie en supprimant le passage surélevé Grande Rue et en réalisant des coussins lyonnais en lieu et place.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ sollicite une aide financière au titre de la D.S.I.L. d'un montant de 5 773,20 € ;
- ✓ adopte l'opération qui s'élève à 19 244,00 € HT suivant devis estimatif;
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

- Dépenses HT :

| | | |
|--------------------------------|------------------|----------|
| Travaux (à détailler) : | 19 244,00 | € |
| Maîtrise d'œuvre : | | € |
| Bureau de contrôle technique : | | € |
| Bureau de coordination SPS : | | € |
| Autres (à détailler) : | | |
| TOTAL DEPENSES HT : | 19 244,00 | € |

Fonds privés :

| Aides privées (dons, mécénat, fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF Franche-Comté etc.) | | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|--|---|--------------------------------|-------------|-------------------|
| | <input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué |€ | % |€ |
| | <input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué |€ | % |€ |

| Recettes nettes sur 5 ans | <input type="checkbox"/> Locations <input type="checkbox"/> Ventas | Détail du calcul : compléter le tableau de calcul des recettes nettes (cf. modèle p. 23) | Total des recettes nettes sur 5 ans :€ |
|---------------------------|---|--|---|
| | | | |

| | |
|---------------------------|-----|
| TOTAL FONDS PRIVÉS | 0 € |
|---------------------------|-----|

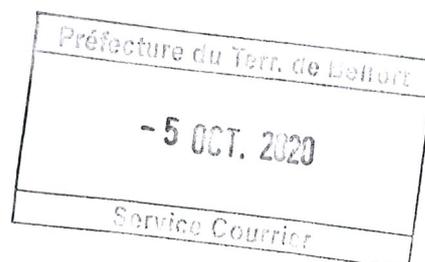
Financements publics :

| Financements publics concernés | | Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics | Pourcentage | Montant de l'aide |
|---------------------------------------|---|---|-------------|-------------------|
| DSIL | Sollicité | 19 244,00 € | 30 % | 5 773,20 € |
| Conseil départemental | <input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué | 19 244,00 € | 50 % | 9 622,00 € |
| Conseil régional | <input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué |€ | % |€ |
| Autres (à préciser) DETR | <input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué |€ | % |€ |
| Autofinancement | <input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres | 19 244,00 € | 20 % | 3 848,80 € |
| TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS | | 19 244,00 € | 100 % | 19 244,00 € |

- ✓ Période de réalisation de cette opération : été-automne 2020 ;
- ✓ Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

| Date d'affichage |
|-------------------|
| 18 septembre 2020 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

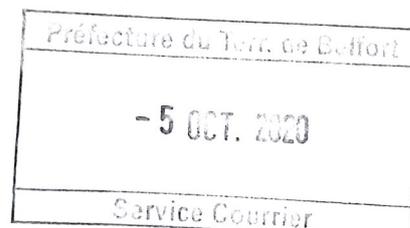
Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés : ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie



DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Département a mis en place un plan de soutien à l'économie locale afin d'accompagner la reprise rapide du BTP dans le département.

Il propose 2 projets d'investissement entrant dans les critères requis :

- Mise en conformité de l'assainissement de l'école pour un montant estimatif de 9 242,00 € HT (10 166,20 € TTC),
- Fourniture et pose de volets roulants à l'école pour un montant estimatif de 2 892,00 € HT (3 181,20 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les projets proposés et autorise M. le Maire à présenter les demandes de subvention au département,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 14 septembre 2020

Et publication ou notification

Le 14 septembre 2020

Le Maire,

Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

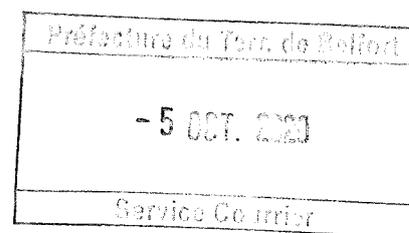
Absents excusés : ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie

Date d'affichage

18 septembre 2020

Objet de la délibération



LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

M. JEANNOUTOT quitte la salle.

Suite à la validation de l'installation d'un pylône radiotéléphonique sur l'une des parcelles et compte tenu de l'arrivée à échéance des baux de location des terrains communaux, Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire le point sur ces baux.

| Désignation terrain | parcelle | exploitant | surface | catégorie | prix | Observations |
|-----------------------|----------|---------------------|--------------|-----------|------|---|
| Le Village | A575 | JEANNOUTOT Michelle | 56a19ca | D | mini | |
| Les Champs Montants | ZC12 | EARL MOUGIN | 51a | B | maxi | |
| Les Champs ss la côte | ZA76 | EARL MOUGIN | 1ha 39a 10ca | A | maxi | |
| Les Champs ss la côte | ZA77 | EARL MOUGIN | 1ha 55a 50ca | A | maxi | |
| Cardinaux | ZB49 | EARL MOUGIN | 2ha 41a 80ca | A | maxi | Diminution surface louée par rapport à 2011 (implantation d'un pylône sur 160m²) |
| Les Pessons | ZA124 | EARL MOUGIN | 2ha 22a 91ca | D | mini | |
| Rue du stade | ZA101 | GAEC Gds Verdats | 39a 95ca | A | maxi | |
| Traversin | ZB26 | EARL de l'Ecrevisse | 20a 60ca | A | maxi | |
| Cardinaux | ZB58 | BANDELIER Gilles | 20a 80ca | A | maxi | |
| Le Village | A518 | BANDELIER Gilles | 16a 74ca | D | mini | 10 ares exploités (reste=parking), labour interdit, uniquement fenaison, limiter nuisance aux riverains En cas d'agrandissement du cimetière : clause de dénonciation du bail 6 mois avant |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, valide les propositions de locations ainsi définies et autorise le Maire à signer les baux s'y rapportant, à effet au 1^{er} juillet 2020, les prix de location minima et maxima à l'hectare étant actualisés annuellement par arrêté préfectoral (variation de l'indice des fermages).

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,

Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

| Nombres de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |
| Date de la convocation | | |
| 3 septembre 2020 | | |

| Date d'affichage |
|-------------------|
| 18 septembre 2020 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt

Et le 11 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, à titre exceptionnel pour assurer les conditions de sécurité en garantissant les mesures de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, BOUILLOT Nathaël, MANGUE Pascal, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, ROPITAL Jean-François, MARCJAN Thierry, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, CURTIL Nathalie,

Absents excusés: ZAUGG Véronique, CARRE-MICHELOT Lucie, PISANO Myriam,

Secrétaire : CURTIL Nathalie

CONVENTION D'INSTALLATION HIVORY

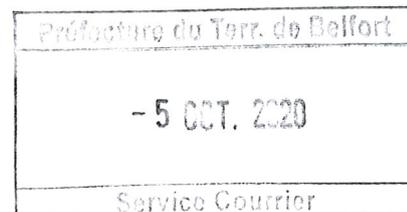
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention établie par la société Hivory pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle ZB49 d'environ 160 m².

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel de 1 500,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité cette convention d'installation et autorise le maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 septembre 2020
Et publication ou notification
Le 14 septembre 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



| | | |
|---------------------|---|-----------------------------|
| 90045 Code INSEE | Fêche l'Eglise - Budget Communal Commune | DM 2020 N° 90.045.20.043 |
|---------------------|---|-----------------------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

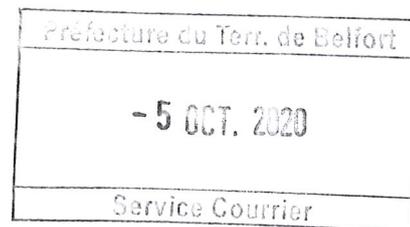
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

| | |
|-------------------------------|------------|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés | 12 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 12 |
| Date de convocation : | 03/09/2020 |

L'an 2020, le 11 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Thierry MARCJAN, Maire.

Objet : Décision modificative N°2



| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat° | | 325.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | | 325.00 € |
| D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 875.00 € | |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 875.00 € | |
| D 673 : Titres annulés (exerc.antér.) | | 550.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | | 550.00 € |

Signataires : Ts les mebres en ex. sf ZAUGG V.,CARRE-MICHELOT L.,PISANO M.

Certifié exécutoire par Thierry MARCJAN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/09/2020 et de la publication le 14/09/2020.

A Fêche-l'Eglise, le 11/09/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

